

» ne pouvoir épargner aux Jésuites le fort
» que leur avoient préparé les manœuvres con-
» certées du vice & de l'impiété, fut de tra-
» vailler à leur en adoucir la rigueur. Placés
» par leurs persécuteurs, entre le crime de
» l'apostasie & le plus cruel exil, tous ces
» Religieux opterent pour ce dernier parti. La
» reine obtint des passages gratuits sur les
» vaisseaux du roi pour ceux d'entre eux qui
» desirerent de se rendre dans les pays infi-
» deles en qualité de missionnaires. Elle en
» adressa un très-grand nombre au roi Sta-
» nislas, qui les accueillit dans la Lorraine.
» Elle intéressa en leur faveur toutes les per-
» sonnes aisées de sa connoissance. Elle mit à
» contribution la famille royale, & Louis XV
» lui-même, qui leur payoit régulièrement une
» pension de 30,000 livres sur sa cassette. De
» son côté, après avoir épuisé tous ses moyens,
» & voyant qu'il restoit encore des besoins à
» plusieurs de ces infortunés pros crits, elle
» emprunta, elle fit vendre ses bijoux, pour
» procurer un viatique & des voitures à ceux
» à qui leur grand âge ou des infirmités ren-
» doient ce secours nécessaire pour gagner la
» terre de leur exil. A la mort du roi de Po-
» logne, la reine conjura Louis XV de con-
» server aux Jésuites leur existence dans la
» Lorraine, au moins tant qu'elle vécut; &
» ce prince, malgré le vœu contraire des en-
» nemis de sa gloire, prit sur lui d'accorder
» cette satisfaction à sa vertueuse épouse. —
» Jamais la reine n'avoit voulu renoncer à
» l'espérance du rétablissement des Jésuites en